

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Vendredi 3 Avril 2026</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 26 mars 2026 DATE D’AFFICHAGE : 27 mars 2026</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 18 Nombre de Conseillers votants : 19</p>
--	--

L’an deux mil vingt-six, le vendredi 3 avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric ROULIER, Maire.

**Présents :** Monsieur Stanislas TEZIER, Madame Catherine WATIAU, Monsieur Bruno GRATKOWSKI, Madame Sophie TRACOU, Monsieur Jean-Pierre BÜCHEL, Mesdames Charlotte CLIDI et Sylvie GIRBEAU, Monsieur Jean-Paul FICHEN, Madame Gwénaëlle JOUAN, Monsieur Erwann CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU, Monsieur Jacques VINCENT, Madame Catherine WALLET, Monsieur Didier CRESPEL, Madame Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter pour Monsieur Nicolas THARREAU), Madame Aurélie ANÉZO et Monsieur Benoit HERON.

**Absent excusé :** Monsieur Nicolas THARREAU

**Pouvoir :** Monsieur Nicolas THARREAU a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT

Monsieur Jean-Pierre BÜCHEL a été élu secrétaire de séance.

**VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ POUR 2026**

Vu les articles du code général des impôts 1379, 1407 et suivants, 1639A et 1336 B sexies et suivants,

En 2026, à taux constant, les recettes fiscales seraient les suivantes :

	BASES 2026	TAUX	PDT ATTENDU
Taxe sur le Foncier Bâti	8 200 000	36,79 %	3 016 780
Taxe sur le Foncier Non Bâti	66 200	57,65%	38 164
Taxe d’habitation	8 090 000	13,91 %	1 125 319
Majoration taxe habitation		10,00 %	108 136
Coefficient correcteur			- 452 023
			<b>3 894 808 €</b>

A ce produit s’ajoutent, les compensations versées par l’Etat pour les exonérations qu’il accorde, pour un montant total de 17 894 € et en dépense sa demande de participation à l’effort national pour 13 300 €.

Une fois pris en considération tous ces éléments, sachant que la recette budgétée dans le budget primitif de 2026 au titre de la fiscalité était de 3 919 300 € alors que le produit attendu, au vu des données fiscales transmises par l’Etat, est de 3 898 866 €, il y a une perte de recette attendue de 20 434 €.

Considérant ces données, la situation financière de la commune et ses perspectives d’évolution, il est cependant proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d’imposition pour 2026.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les taux de fiscalité pour l'année 2026 suivants :

- Taux sur le foncier bâti : 36,79%
- Taux sur le foncier non bâti : 57,65 %
- Taux de la taxe d'habitation : 13,91 %
- Taux de majoration de la taxe d'habitation : 10,00 %

Éric ROULIER

Maire

Reçu au contrôle de légalité

le 03/04/2026

Publié ou notifié

le 03/04/2026

Le Maire.





COMMUNE : 097 MESQUER  
 ARRONDISSEMENT : 44 ST NAZAIRE  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PONTCHATEAU

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition provisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	8 076 240	36,79	107,85	8 200 000	3 016 780	36,79	3 016 780
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	65 317	57,65	142,12	66 200	38 164	57,65	38 164
Taxe d'habitation (TH)	8 075 457	13,91	55,41	8 090 000	1 125 319	13,91	1 125 319
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	4 180 263	4 180 263	4 180 263
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025 7 773 950	Taux de référence de TH 2026 13,91	Taux de MTHRS applicable en 2026 10,00	Bases d'imposition provisionnelles 2026 7 774 000	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026 108 136	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026) 108 136	4 288 399

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité 4 180 263	=	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	4 180 263	0	
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0		17 894		0	13 402	- 452 023	- 420 727

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taxes votées (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
4 288 399		- 420 727		3 867 672

A NANTES

Le 24 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,  
 CLAUDE GIRAULT

Le 03/04/2026  
 Pour la Commune,  
 E. Roulier, Maire

